

Pièce 5 – Les programmes et les initiatives de développement économique

Les programmes de subventions pour le développement économique

- Programme de financement du développement économique communautaire (PFDEC) : La Ville offre chaque année, dans le cadre du programme, un financement par subventions d'après les demandes déposées; ce programme, qui totalise 285 000 \$, vise à faire rejaillir des bienfaits sur les segments sous-représentés de la population d'Ottawa (résidents dans les quartiers à revenus faibles, adolescents, personnes âgées, résidents de la zone rurale, nouveaux immigrants et population racisée et autochtone, entre autres) en offrant une aide financière aux organismes à but non lucratif pour les initiatives nouvelles ou enrichies qui permettent de créer des emplois et de nouvelles entreprises. L'administration de ce programme est confiée à un agent du développement économique, qui assure à intervalles réguliers la liaison avec les participants pour promouvoir et assurer le succès des projets. Voici des exemples de projets déjà financés : Canadiens branchés a eu droit à une contribution financière de 50 000 \$ pour un projet destiné à accroître l'employabilité des nouveaux arrivants grâce à un programme de promotion de la culture numérique auprès des personnes âgées; Matthew House a eu droit à une contribution financière de 23 809 \$ pour réaliser le projet intitulé « Social Employment Program for Ottawa Refugees »; enfin, l'Ottawa Chinese Community Service Centre a eu droit à une contribution financière de 80 000 \$ pour réaliser le projet intitulé « Women IT Teleworkers ».
- Programmes de subventions pour les zones d'amélioration commerciale (ZAC) : La Ville offre chaque année un financement par subventions d'après les demandes déposées par les ZAC; ce financement, qui totalise 340 000 \$, se décline en quatre volets : le Programme de fonds pour la création de murales et d'éléments d'architecture, le Programme de subventions à la recherche, le Programme de subventions pour la lutte contre les graffitis, ainsi que le Programme de subvention pour la création et l'expansion des ZAC. Les projets et les initiatives financés grâce à ces programmes assurent la prospérité et l'attrait des quartiers qui attirent les consommateurs et les nouvelles entreprises, ce qui permet de développer les grandes artères commerciales et les quartiers commerciaux d'Ottawa.

Les grands programmes et services de développement économique

- Encadrement des organismes partenaires dans la réalisation des services : Les Services de développement économique gèrent différents accords de financement afin de servir les organismes partenaires dans la réalisation des services dans le cadre de programmes et de services sectoriels de développement économique, ainsi que dans l'exécution des projets. La surveillance consiste entre autres à assurer la concordance avec les priorités de la Ville dans le développement économique, à déterminer l'optimisation des ressources et l'impact du financement, à négocier les clauses et les conditions et à revoir les rapports obligatoires pour veiller à respecter les conditions du financement, à exercer les activités et à produire les résultats voulus, conformément à la Politique de la Ville sur les subventions et les contributions. Dans le cadre de ces travaux, les Services de développement économique communiquent à intervalles réguliers avec les cadres supérieurs de chacun des organismes partenaires dans la réalisation des services pour faire le point à intervalles réguliers, en plus de participer aux réunions des conseils d'administration et de leurs comités, selon le mandat du partenariat. Les Services de développement économique travaillent aussi, à intervalles réguliers, avec d'autres directions générales de la Ville et avec des organismes externes pour adopter, avec les organismes partenaires financés, les projets de centrage stratégique et de collaboration. On encourage tous les partenaires financés à faire des démarches auprès d'autres ordres de gouvernement pour se financer et à diversifier dans la mesure du possible les sources de financement.
- Aide offerte aux ZAC et à la Coalition des zones d'amélioration commerciale d'Ottawa (OCOBIA) : Outre les programmes de subventions destinés aux ZAC, un agent du développement économique se met en rapport à intervalles réguliers avec les ZAC pour se pencher sur les perspectives, résoudre les problèmes, assurer la gouvernance et étendre la création et le périmètre des ZAC. Les Services de développement économique travaillent aussi en étroite collaboration avec les dirigeants de l'OCOBIA dans la promotion des priorités des ZAC en plus d'apporter de l'aide financière dans les projets de moindre envergure.
- Stratégie de développement économique en milieu rural et programmation afférente : Approuvée par le Conseil municipal en mars 2020, la Stratégie de développement économique en milieu rural de la Ville porte sur les difficultés exceptionnelles et les perspectives de l'économie rurale d'Ottawa, en tâchant d'aménager un environnement favorable pour les entreprises rurales, le tourisme rural, l'innovation dans l'agriculture et la promotion des priorités rurales. Depuis que cette stratégie a été approuvée, les Services de développement économique et leurs partenaires ont mis en œuvre plusieurs interventions et initiatives, notamment en créant la Trousse pour les entreprises en zone rurale, les itinéraires touristiques

et les parcours cyclables ruraux propres aux quartiers, les autorisations de diversification des vocations agricoles, la promotion et le soutien de la connectivité Internet en milieu rural, ainsi que la Ferme intelligente d'Ottawa, exploitée par Investir Ottawa. Le Bureau des affaires rurales de la Ville se consacre aussi à la promotion de l'économie rurale dans le cadre du Programme de partenariat des associations rurales et du Programme de subventions pour le renforcement communautaire en milieu rural, tout en fluidifiant l'interface avec les programmes et les services ruraux de la Ville. Au début de l'an prochain, nous mettrons à jour la Stratégie de développement économique en milieu rural pour qu'elle concorde avec la Stratégie de développement économique et le Plan d'action afférent, en tenant compte des orientations et des possibilités qui pourraient découler du Sommet rural planifié en 2024.

- Plan d'action économique de la vie nocturne : Approuvé par le Conseil municipal en mai 2023, le Plan d'action économique de la vie nocturne d'Ottawa fait état des perspectives économiques et des difficultés de la vie nocturne dans cette ville. Les recommandations de ce plan permettent d'établir une structure-cadre pour favoriser une vie nocturne plus vigoureuse, diverse, inclusive, viable, sécuritaire et sainement gérée. Le nouveau commissaire de la vie nocturne, qui devrait entrer en fonction au printemps 2024, encadrera la mise en œuvre du Plan d'action et se consacrera à la croissance et au développement de l'économie nocturne d'Ottawa, en faisant de cette ville une destination nocturne de prédilection pour les résidents, les visiteurs, les investisseurs et les entreprises. En travaillant de concert avec les principaux secteurs et intervenants dans la vie nocturne, le commissaire consultera les publics cibles et les entreprises de la vie nocturne, assurera la liaison avec les fonctionnaires de la Ville et les organismes de réglementation et réalisera la vision de la vie nocturne de la Ville en collaboration avec les partenaires. Le Plan d'action économique de la vie nocturne mise sur la mise au point de la Stratégie musicale d'Ottawa (2018-2020), destinée à favoriser la croissance de l'industrie musicale locale et à faire d'Ottawa une ville mondiale de la musique. Nous reverrons aussi le Plan d'action économique de la vie nocturne pour nous assurer qu'il cadre avec la Stratégie de développement économique et le Plan d'action correspondant.
- Programme relatif aux projets à fortes retombées économiques (PRPFRE) : Les PRPFRE constituent d'importantes initiatives qui promeuvent le développement économique d'Ottawa et ses priorités dans l'édification de la ville. Ce programme, qui se veut un outil d'attraction des investisseurs et d'expansion commerciale, s'inscrit dans une approche consacrée à la gestion des comptes : on attribue à un urbaniste et à un agent du développement économique les projets recevables pour qu'ils apportent de l'aide dans la sélection des titres, la résolution des problèmes et la réalisation du processus d'approbation des demandes d'aménagement pour

veiller à ce que les objectifs du développement économique soient réalisés dans les délais. Les critères d'admission de ce programme prévoient des indicateurs comme la portée des projets, l'impact économique et la création d'emplois; ces critères ne s'appliquent qu'aux aménagements commerciaux, industriels et institutionnels. L'entrepôt d'Amazon à Barrhaven, le nouveau campus Nokia dans Kanata-Nord, le Hard Rock Hotel & Casino Ottawa et le Centre de recherche médicale de pointe de l'Université d'Ottawa sont des exemples récents des projets du PRPFRE.

- Prix aux entrepreneurs immigrants (PEI) : Les Services de développement économique mènent depuis 2012 le programme annuel des PEI de la Ville. Ces prix viennent saluer le succès professionnel ou commercial de personnes nées hors du Canada et aujourd'hui installées dans ce pays. Ce programme souligne l'énorme concours apporté par les chefs d'entreprises immigrants à l'économie d'Ottawa et à sa culture entrepreneuriale, en inspirant d'autres Néo-Canadiens à lancer leur propre entreprise. Ces prix sont offerts en partenariat avec TiE Ottawa, organisme à but non lucratif consacré à la promotion des entreprises et à l'aide offerte aux chefs d'entreprises. Pour la première fois en 2023, la cérémonie de remise des Prix aux entrepreneurs immigrants prévoyait une catégorie mettant à l'honneur les réalisations des jeunes chefs d'entreprises immigrants.
- Programme pilote d'innovation (PPI) : Ce programme offre aux chefs d'entreprises, aux commerces et aux chercheurs l'occasion de sonder et d'affiner des produits dans un environnement réel, de concert avec la Ville où l'un de ses partenaires dans le développement économique. Il favorise l'innovation locale en apportant aux entreprises de précieuses données de sondage et une rétroaction avant de mettre en marché des produits ou des services. Bien qu'il ne mène pas à des achats, ce programme permet de présenter des technologies innovantes au personnel et aux partenaires de la Ville. En 2020, les Services de développement économique ont réalisé un PPI spécial pour la reprise économique afin d'apporter des solutions pour aider l'économie à reprendre du mieux malgré la COVID-19. Dans le cadre de la Stratégie de développement économique et du Plan d'action correspondant, nous mettrons à jour, améliorerons et relancerons le PPI en nous inspirant des leçons apprises dans les dernières années.
- Plans d'améliorations communautaires (PAC) : La Ville fait appel à cet outil de développement économique pour intervenir dans les secteurs visés dont le parc immobilier local régresse physiquement ou dont la conjoncture sociale, environnementale ou économique se dégrade, de même que pour permettre de produire des résultats spécifiques dans le développement économique ou le renouvellement urbain, notamment dans l'attraction des entreprises, le renouvellement des grandes artères et des secteurs urbains, la création d'emplois ainsi que la promotion de la préservation et de la restauration du patrimoine. Les

PAC sont les seuls outils d'encouragement autorisés dans le cadre de la Loi sur l'aménagement du territoire de l'Ontario et dans la Loi de 2001 sur les municipalités de cette province. Il y a aujourd'hui trois PAC en vigueur, approuvés par le Conseil municipal pour le développement économique : le PAC du chemin de Montréal, le PAC intégré d'Orléans et le PAC des édifices à valeur patrimoniale. Dans chacun de ces plans, la Ville offre des incitatifs sous la forme de subventions équivalentes proportionnelles à la hausse des impôts fonciers, calculées d'après l'augmentation progressive des impôts fonciers municipaux attribuables aux projets des PAC.